

L'ÉGLISE ET L'ÉDUCATION AU RWANDA

par Mgr Philippe RUKAMBA

Notre exposé s'articulera sur 4 éléments à savoir : l'évolution historique de l'enseignement au Rwanda, la situation actuelle de l'enseignement au Rwanda, la mission de l'école catholique au Rwanda, et enfin les défis et les perspectives de l'éducation catholique au Rwanda aujourd'hui. Sans prétendre être exhaustif et considérant le temps qui nous est imparti nous nous limiterons sur les généralités.

1. L'ÉVOLUTION HISTORIQUE DE L'ENSEIGNEMENT AU RWANDA

1.1. Introduction

Lors du partage de l'Afrique à la conférence de Berlin en 1884, le Rwanda, fut confié à l'Allemagne. Le Rwanda était alors un royaume étendu, fortement centralisé ; c'était une monarchie absolue héréditaire par descendance patriarcale et le roi avait le pouvoir politique, administratif, militaire et judiciaire qu'il partageait avec sa mère «la reine mère». Le pays avait une organisation militaire, qui l'avait aidé à se défendre et à faire face notamment aux marchands d'esclaves qui sévissaient dans la région.

Au point de vue éducation, le Rwanda avait son propre système d'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir être que l'on appelle communément « Éducation traditionnelle» ou « Éducation coutumière». C'est sous la demande de la colonisation allemande que les missionnaires introduisirent un autre système d'éducation scolaire dit «école moderne» ; ces deux systèmes vont cohabiter jusqu'aujourd'hui.

1.2. L'éducation traditionnelle

L'éducation traditionnelle était essentiellement collective ; l'enfant étant considéré comme un bien commun, il était soumis à l'action éducative de tous. Cette éducation était fonctionnelle, pragmatique et pratique et elle se faisait par tranche d'âge. L'apprentissage était basé sur la participation active de l'enfant aux différentes activités du groupe qui lui apprenait un ensemble de connaissances utilitaires lui permettant d'affronter les difficultés de la vie. Cette éducation était également orale et mystique ; les relations avec la communauté humaine se révélaient dans les pratiques rituelles ; l'enfant reconnaissait son environnement par les contes, les légendes, les devinettes les proverbes, les jeux etc...

Le Rwanda pré colonial avait également sa particularité en ce qui concernait la formation militaire. Au début de chaque règne, une nouvelle armée devait être constituée. Le roi confiait à ses proches le soin de recruter des jeunes non mariés qui n'étaient pas encore membre d'une armée. Ces jeunes recrues appelées «*intore*» étaient regroupées dans un centre d'entraînement appelé «*itorero*». Celui-ci se présentait comme une véritable école sous le régime d'internat,

avec un programme d'enseignement et un règlement ; on y apprenait les bonnes manières et les bonnes pratiques qui inculquaient aux jeunes garçons, l'art de bien parler couplé à l'ingéniosité de combattre pour l'expansion du pays et sa protection.

1.3. L'introduction de l'école moderne

L'école de type «moderne» formelle a été introduite au Rwanda en 1900 par les missionnaires d'Afrique «Pères Blancs» fondée en 1868 par le Cardinal Charles Lavigerie. A leur arrivée dans le pays, l'école fut une de leurs principales préoccupations. Chaque poste de mission se pourvoyait d'une ou de deux écoles primaires, limité à l'apprentissage du catéchisme, de la lecture et de l'écriture sous la direction et le contrôle d'un Père¹. «Mgr Jean Joseph Hirth exigeait que chaque mission à peine fondée, les Pères se préoccupassent de réunir quelques enfants pour leur enseigner les rudiments de la lecture et de l'écriture.»

Au début, le nombre d'écoliers ne croissait pas vite et leur assiduité était presque nulle. Les Pères Blancs durent donner des gratifications à ceux qui se présentaient à l'école. En 1905, les 5 missions qui existaient alors comptaient 10 écoles. En 1910 le nombre d'écoles des missionnaires catholiques avait atteint 33 dans les 10 stations. Ces écoles comptaient 1260 élèves dont 279 filles. L'instruction des filles s'est développée suite à l'arrivée des Sœurs blanches en 1909 pour épauler les Pères blancs. En 1914, il y avait, dans les 11 postes de mission qui existaient, 44 écoles avec 1703 garçons et 1206 filles. Ce nombre passa à 49 en 1915. Toutes ces écoles étaient de niveau élémentaire. Les missionnaires Pères Blancs, de plus en plus familiarisés avec la langue du pays composaient eux mêmes les abécédaires, des grammaires, des vocabulaires et procédaient à des rédactions des manuels scolaires. En 1907 déjà, ces documents ont commencé à être imprimés².

Dans la poursuite de leur œuvre éducative, les Pères Blancs ont pensé également à l'enseignement secondaire et supérieur. Le projet avait l'objectif de former les moniteurs, les catéchistes et les prêtres autochtones. La formation des prêtres, débuta en octobre 1904, quand un premier groupe de 15 jeunes rwandais fut envoyé au petit séminaire de *Rubya* en Tanzanie. En 1912, une décision officielle fut prise pour la création d'un Petit Séminaire au Rwanda dans la paroisse de *Kansi* et en septembre de la même année, ce Petit Séminaire fut transféré à *Kabgayi* où fut créé en même temps un Grand Séminaire. Pour pouvoir administrer correctement tous ces niveaux d'enseignement, le Vicaire Apostolique écrivait des instructions et des lettres circulaires qu'il envoyait dans toutes les missions. Ainsi il publia en 1912 un document intitulé "De l'école des stations", qui est considéré comme le premier règlement scolaire rwandais. Les missionnaires protestants et musulmans viendront ensuite et créeront également des écoles. Pendant la période coloniale allemande, deux écoles de statut non confessionnel ont été ouvertes

¹Cf. P. ERNY, *L'école traditionnelle*, 2; Cf. A. KAGAME, *Les milices du Rwanda coloniale*, 16, Cf. J.B. NKULIKIYINKA, *Introduction à la danse rwandaise traditionnelle*, 17.

²Cf. F.NAHIMANA, *Le Blanc est arrivé, le roi est sorti*, 96.

au Rwanda, une à *Nyanza* et une autre à *Kigali*. Ces écoles reçurent le statut d'écoles officielles, car elles étaient sous l'administration directe de l'État.

1.4. *L'enseignement pendant la période coloniale belge*

En 1919, le conseil supérieur des puissances alliées attribua à la Belgique le mandat sur le Rwanda et le Burundi. Cet accord fut confirmé par la Société des Nations (SDN) en 1923.

En vertu de sa politique de collaboration scolaire avec l'Eglise, l'État belge accordait aux écoles des missions catholiques un soutien moral considérable et des subsides importants qu'elle appliquait au Congo suite à la convention de 1906 avec le Saint Siège³. Ainsi le nombre d'écoles catholiques augmenta en flèche, passant de 33 en 1916 à 172 en 1925. Durant cette période le nombre d'écopiers est allé de 1.384 à 17.159⁴. Les rapports de l'Administration coloniale belge au Rwanda-Urundi⁵ signalent aussi l'enseignement professionnel qui était dispensé par les missions ainsi que la reprise de l'enseignement officiel. En 1926, l'enseignement catholique représentait 83,85%, l'enseignement protestant 7,67%; l'enseignement adventiste 5,62% ; l'enseignement officiel ne représentait que 2,86%⁶. Cette nette supériorité de l'Eglise catholique a été possible non seulement grâce au soutien de l'administration coloniale mais aussi à celui de l'administration autochtone. C'est dans ce cadre qu'en date du 18 avril 1924 le roi Yuhi IV Musinga a écrit une lettre à ses quatre grands chefs pour leur demander de soutenir les Pères dans leur installation et dans leur œuvre scolaire. Cette lettre est ainsi libellée:

«Nyanza 8/4/1924

A mes chefs Salut.

Par la présente, je vous annonce que les Bapadri sont mes amis actuellement comme ils l'ont toujours été. Donc, s'ils veulent installer des écoles pour instruire des banyarwanda, donnez-leur du terrain et aidez-les. Et vous aussi dites à vos sous-chefs, ce que je viens de vous dire. C'est moi le Roi du Rwanda⁷».

1.5. *L'organisation de l'enseignement libre 1925-1948*

En 1925, la Belgique décida d'appliquer avec quelques modifications la législation scolaire qu'elle avait déjà expérimenté au Congo Belge, le système d'enseignement libre, contrôlé et subsidié et d'abandonner l'enseignement officiel. En 1930, la première convention entre l'administration belge au Rwanda, le vicariat apostolique du côté catholique et la Société belge de missions protestantes du côté protestant fut signée. Elle devait durer 20 ans renouvelables ; elle distinguait les «*écoles officielles*», des «*écoles libres subsidiées*» et des écoles «*libres non*

³Cf. NOTHOMB, *Petite histoire de l'Eglise*, 25.

⁴Cf. RUTAYISIRE, *La christianisation du Rwanda de 1900 à 1945*, 82.

⁵Cf. RUTAYISIRE, *La christianisation du Rwanda de 1900 à 1945*, 84.

⁶Cf. F.NAHIMANA, *Le Blanc est arrivé*, 61-63.

⁷MAISON PROVINCIALE DES PERES BLANCS, *Rapport annuel des Missionnaires d'Afrique (Pères blancs)* n°19 (1923-1924), Edition du CELA, Kigali 370, in F. NAHIMANA, *Le blanc est arrivé*, 162-163.

subsidiées». Les écoles officielles étaient celles construites par l'État, fonctionnant entièrement grâce à l'État et gérées par lui, les écoles libres subsidiées étaient celles qui relevaient des missions ayant leur siège en Belgique et ayant aux moins 2/3 des missionnaires belges et les écoles libres non subsidiées étaient celles qui ne remplissaient pas les critères exigés pour recevoir les subsides, notamment celles qui étaient dirigées par des étrangers non belges, celles dont le niveau étaient bas ou celles qui ne suivaient pas le programme officiel notamment les séminaires.

1.5.1. La création d'une école officielle de niveau secondaire

Par la convention du 11 juillet 1929, le Groupe Scolaire d'*Astrida* fut confié par l'Etat à la congrégation des Frères de la charité de Gand ; il ouvrit ses portes en 1932 avec un cycle primaire auquel s'est ajouté le cycle secondaire en 1937.

1.5.2. Les écoles non subsidiées

Suite à cette nouvelle législation, à l'échéance de la signature de la première convention en 1948, l'enseignement au Rwanda était quasi-privé et géré par les hommes d'église. La réforme de 1948 avait comme objectif principal la conception d'un enseignement adapté au milieu africain, à ses besoins et à ses potentialités⁸ ; elle proposait certaines modifications dont le plan d'application fut précisé dans le Plan Décennal pour le Développement Economique et Social du Ruanda-Urundi⁹. Désormais, les missions, y compris celles non catholiques pouvaient créer des écoles et informer l'État. Celui-ci devait envoyer un fonctionnaire pour vérifier la conformité aux critères et les subsides leur étaient accordés automatiquement. Cela a permis un développement quantitatif et qualitatif de l'enseignement primaire et secondaire considérable. L'autre caractéristique importante de la réforme de 1948 est l'avènement de l'enseignement technique.

A partir de 1948, le niveau préscolaire apparut, le niveau primaire fut réorganisé et se développa, le niveau secondaire connut un progrès et l'enseignement supérieur fut amorcé et c'est cela que les nouvelles autorités de la République devaient gérer. Tel fut l'enseignement rwandais de la naissance jusqu'à l'indépendance.

1.6. De l'indépendance à la réforme scolaire de 1979

Avec l'indépendance datant du 1 juillet 1962, les nouvelles autorités de la République se hâtèrent de prendre l'enseignement des mains des Églises. Ainsi il fallait redéfinir les compétences et les responsabilités des uns et des autres en matière d'enseignement par l'abrogation des anciennes

⁸Cf. P. ERNY, *De l'éducation traditionnelle*, 164; Cf. CONGO BELGE, Organisation de l'enseignement libre subsidié pour indigènes avec le concours des sociétés des missions chrétiennes: Dispositions générales, sl, 1948, 57.

⁹Cf. MINISTÈRE (BELGE) DES COLONIES, *Le plan décennal pour le développement économique et social du Ruanda-Urundi*, Les éditions Vischer, Bruxelles 1951, 39.

conventions, la signature des nouvelles et par la mise en place d'une législation scolaire répondant à leur aspiration politique en matière d'enseignement.

Cette convention, la première qui tentait de changer l'ordre des choses, se présentait comme une véritable loi scolaire. Beaucoup des compétences en matière d'enseignement appartenant jadis aux Eglises dans les écoles libres subsidiées passaient dans les mains de l'État surtout celles qui avaient trait à la gestion du personnel enseignant. Mais tous les changements qui ont eu lieu ne changeaient que la structure du système éducatif sans le réformer. Une réforme effective touchant cette fois-ci tous les niveaux d'enseignement ne fut entamée qu'en 1979.

L'idée de réforme de l'enseignement remontait du temps de la colonisation. En effet, celle qui avait eu lieu en 1948 préconisait l'adaptation de l'enseignement aux "réalités indigènes" et elle avait pour objectif d'habituer les élèves du primaire à tirer du sol et des autres métiers leurs moyens de subsistance afin d'éviter le vagabondage de ceux qui ne pouvaient pas aller dans les écoles secondaires. Elle fut mise en application au primaire en 1979, au secondaire en 1981, au post primaire en 1982 et enfin au niveau supérieur en 1987. Les autorités avaient assigné à cette réforme trois objectifs: la démocratisation de l'enseignement, le développement économique ainsi que le développement culturel¹⁰. Pour atteindre ces objectifs certaines stratégies furent adoptées:

Pour démocratiser l'enseignement, la stratégie a été de rendre l'enseignement primaire gratuit et obligatoire jusqu'à 14 ans.

Pour ce qui est du développement économique, l'objectif était de faire la liaison entre l'école et le processus de production et de développement national par la ruralisation de l'enseignement primaire et post-primaire: apprendre aux élèves des métiers pour les intégrer dans leur milieu et la professionnalisation de l'enseignement secondaire.

Pour le développement culturel qui visait l'intégration des éléments du patrimoine culturel national et l'assimilation des meilleurs éléments des autres cultures, la stratégie était d'accorder une importance à la langue nationale en en faisant la langue d'enseignement, d'intégrer la culture nationale dans les programmes d'enseignement et de consolider le français comme une discipline enseignée¹¹. Avec cette réforme, les structures de l'enseignement devaient changer à tous les niveaux.

Cependant, cette réforme a été critiquée ; on lui reprochait de ne pas avoir atteint les objectifs lui assignés suite à sa politique sélective et discriminative, à la pénurie chronique des enseignants compétents et à l'insuffisance qualitative et quantitative des enseignants ainsi que celle du matériel scolaire.

¹⁰Cf. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE, *L'état de la réforme scolaire*, MINEPRISEC, Kigali 1987, 53; Cf. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, *Rationalisation des Ressources à l'Université Nationale du Rwanda et Perspectives de Financement de l'Enseignement Supérieur au Rwanda: Rapport d'une commission*, MINESUPRES, Kigali 1990, 75.

¹¹Cf. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE, *L'état de la réforme scolaire*, 55-58.

Ainsi dès 1991, une autre tentative de révision et de réajustement du système éducatif rwandais fût planifiée pour améliorer cette situation. Mais ce processus fût arrêté par la tragédie du génocide perpétré contre les tutsi en 1994 et reprise en 1995 après ces tristes événements.

2. LA SITUATION ACTUELLE DE L'ENSEIGNEMENT AU RWANDA

Avec le 21^e siècle, les Nations Unies ont défini huit objectifs de développement qu'elles ont nommés «*Objectifs de Développement du Millénaire (ODM)*». Dans ce contexte, le Rwanda d'après-Génocide, a adopté la politique de l'Éducation pour tous en s'alignant sur ces orientations internationales d'éducation. Trois éléments principaux marquent ce tournant à savoir l'accès, les programmes et la formation des enseignants.

2.1. Accès à l'Éducation

Avec l'adoption de la politique dite «*nine years basic education*» en 2008, le système éducatif rwandais a commencé à offrir un enseignement secondaire gratuit, la politique éducative actuelle étant d'étendre ce réseau d'enseignement gratuit jusqu'à la fin du cycle secondaire. Ce choix a donné un coup d'accélérateur à la construction des nouvelles écoles et à l'accroissement des effectifs qui ont doublé en l'espace de cinq ans. De plus le gouvernement a décrété la réussite au concours comme le seul critère d'accès à l'enseignement secondaire, supérieur et universitaire. Le troisième facteur est l'explosion des initiatives privées, surtout au niveau supérieur. Le réseau d'enseignement supérieur public se développe également de manière spectaculaire après le génocide. La ruée vers les universités et les instituts supérieurs publics et privés après le génocide finit par diminuer l'attrait du diplôme du secondaire, occasionnant une nouvelle fièvre en faveur du diplôme de licence, qui est devenu progressivement le niveau de référence de recrutement dans le secteur public et privé. Actuellement, le marché de l'emploi devenant saturé, la recherche d'un diplôme de master s'observe particulièrement chez les cadres soucieux de se maintenir à leurs postes.

2.2. Les programmes

En ce qui concerne les changements intervenus dans la conception des programmes, le Rwanda post-génocide présente la particularité d'avoir hébergé plus ou moins tacitement plusieurs systèmes. Pendant plus d'une décennie, le système éducatif rwandais balance entre deux traditions qualifiées de «*francophone*» et d'«*anglophone*». Le système «*francophone*» en vigueur au Rwanda avant le génocide était notamment caractérisé par la diversification des matières au secondaire. Presque toutes les sections avaient trois cours d'option, trois cours de culture générale – dont l'histoire, la géographie et l'éducation civique –, et trois cours des sciences. À cela s'ajoutaient des cours d'ordre général, comme la religion et l'éducation physique, et parfois l'économie domestique et l'écologie. La seconde tradition, inspirée des pays anglophones de l'Afrique de l'Est, est caractérisée notamment par la réduction du nombre des

matières au niveau primaire et par la focalisation sur trois matières spécifiques, en fonction des sections disponibles au secondaire.

A partir de 2007, le Rwanda adopte cette seconde perspective à la faveur de son entrée dans la Communauté des États de l’Afrique de l’Est. Quatre matières principales sont enseignées au premier cycle du primaire : l’anglais, le Kinyarwanda, les mathématiques élémentaires et les *social studies*. Les autres matières, dont la religion, la musique, le modelage, les activités culturelles et les travaux manuels, se partagent seulement quatre heures par semaine. Au niveau du deuxième cycle s’ajoute le cours de technologies élémentaires. Hormis les cours des langues, les matières sont enseignées en kinyarwanda au premier cycle et en anglais au deuxième cycle.

Au secondaire, la configuration actuelle présente une combinaison de trois matières par section. Chaque section ouvre la voie à deux ou trois facultés universitaires exigeant un background dans au moins une de trois matières couvertes.

2.3. Formation des enseignants

Des changements importants ont aussi été opérés dans la formation des enseignants. Dans l’ancien système, chaque enseignant du primaire recevait une formation générale couvrant toutes les matières à enseigner et tenait seul sa classe. La nouvelle réforme a introduit la « spécialisation » au niveau primaire. Les candidats admis dans les Teacher training centers (TTC) choisissent désormais entre trois types de formations : les sciences pures, les social studies ou les langues. La formation des enseignants du secondaire s’est également progressivement diversifiée et spécialisée en fonction des combinaisons décrites ci-dessus.

2.4. Les statistiques des écoles catholiques en 2013

- **Total des écoles**

Catégorie	N. total catholiques	N. total du Pays	% par rapport au pays
Pré-primaire	255	1871	13.6
Primaire	1105	2594	42.5
O level (Tronc commun)	266	590	45.08
A’Level (section) TSS inclus	317	874	36.2
VTC	25	116	21.5

- **Total des écoles selon leur statut**

1. Privées

Catégorie	Privé	% au total général de toutes les écoles catholique de la même catégorie	% au total général de toutes les écoles au Rwanda de la même catégorie
Pre-primaire	Toutes	100	13.6
Primaire	19	1.7	0.7
O level (Tronc commun)	5	1.9	0.8
A'Level (section) TSS inclus	38	13.6	1.4
VTC	16	64	13.7

2. Conventionnées ou libres subsidiés

Catégorie	Ecole conventionnées catholiques	% au total général de toutes les écoles Catholiques de la même catégorie	% au total général de toutes les écoles Au Rwanda de la même catégorie
Pre-primaire	0	-	-
Primaire	1086	98.2	42.3
O level (Tronc commun)	261	98.1	44.2
A'Level (section) TSS inclus	278	87.6	31.8
VTC	9	36	7.7

3. Nombre d'écoles catholiques par province

Province	Pré-primaire	Primaire	O'Level	A Level	VTC
Est	44	130	43	50	3
Kigali City	14	33	6	17	2
Nord	59	186	58	51	7
Ouest	97	360	70	86	6
Sud	39	392	86	10	7

4. Population des écoles Catholiques

Catégorie	Nombre total par MINEDUC/2013	Estimation du nombre total fréquentant les écoles catholiques si on applique simplement les pourcentages
Pre-primaire	142 471	19 376
Primaire	2 402 164	1 020 919
O level+A Level	566 370	229 946
VTC	15 592	3352

3. LA MISSION DE L'ECOLE CATHOLIQUE AU RWANDA

«L'éducation catholique, avec ses nombreuses institutions scolaires et universitaires répandues de par le monde, apporte une contribution significative aux communautés ecclésiales engagées dans la nouvelle évangélisation, et contribue à enrichir les personnes et les cultures des valeurs anthropologiques et éthiques nécessaires à la construction d'une société solidaire et fraternelle»¹².

En face des défis inéluctables dans le monde que l'urgence éducative contemporaine propose à notre société, le Magistère a élaboré des réflexions critiques à la lumière des principes éthiques et religieux et les a publiées dans plusieurs documents importants. Nous nous sommes basés sur certains parmi eux pour comprendre l'orientation de l'Education catholique au Rwanda.

3.1. Une vision anthropologique explicite

Dans un texte écrit pour les personnes consacrées, la Congrégation pour l'éducation catholique fixe d'emblée ce qui doit être l'orientation de l'éducation catholique. «A l'école, la personne consacrée éduque, aide le jeune à percevoir sa propre identité et à faire émerger les besoins et les désirs authentiques qui habitent le cœur de chaque homme, mais qui restent souvent méconnus et sous-estimés: soif d'authenticité et d'honnêteté, d'amour et de fidélité, de vérité et de cohérence, de bonheur et de plénitude de vie. En dernière analyse, ces désirs convergent vers le suprême désir humain: voir le visage de Dieu¹³». Un des grands défis qu'affronte aujourd'hui l'éducation catholique est de revenir à la conception chrétienne de l'être humain et de la personne.

Pour tout chrétien, l'homme est défini par la rationalité, c'est-à-dire par son caractère intelligent et libre, ainsi que par son caractère relationnel. L'école catholique s'engage donc dans une

¹²Pape FRANÇOIS, La fraternité, fondement et route pour la paix. *Message pour la Journée mondiale de la paix XLVII è journée mondiale pour la paix*, 1^{er} janvier 2014, Libreria Editrice Vaticana, Cité du Vatican, 2013, 8.

¹³ CONGREGATION POUR L'EDUCATION CATHOLIQUE, *Les personnes consacrées et leur mission*, 20.

spiritualité de communion qui est l'expression d'une conception de la personne, créée à l'image de Dieu et apporte la vision d'un humanisme plénier, ouvert à Dieu, qui aime chaque personne et l'invite à reproduire de plus en plus "l'image de son Fils" (cf. Rm 8, 29). L'Église voit également dans la culture une condition fondamentale pour que la personne puisse se réaliser intégralement, atteindre un niveau de vie conforme à sa dignité et s'ouvrir à la rencontre avec les autres. Le concept de communion, qui dans la révélation chrétienne a sa source et son modèle sublime en Dieu un et trine, n'est jamais une réduction à l'uniformité, ni une reconnaissance forcée ni une assimilation ; la communion est en réalité l'expression de la convergence d'une variété multiforme et elle est signe de richesse et promesse de développement.

C'est dans ce cadre que nous insistons sur l'accueil des différences. Dans le passé, la diversité des cultures a souvent été source d'incompréhensions et de conflits. Les différentes cultures et à l'occurrence les différences de religion, de culture régionale, d'ethnies au lieu d'être une menace, peuvent être d'une collaboration plus riche entre les personnes chacune avec ce qui la rend différente d'une autre. Dans cette ligne, il est important que le signe de la fraternité puisse être perçu avec transparence à chaque moment de la vie de la communauté scolaire. Cela « constitue une tâche essentielle et même, en un certain sens, la tâche centrale et unifiante du service que l'Église, et en elle les fidèles laïcs, est appelée à rendre à la famille des hommes... »¹⁴. L'intelligence partagée et l'interdépendance des intelligences, le dialogue, la réciprocité sont donc des éléments importants de notre compréhension de Dieu et du monde créé. Cela est nécessaire dans un pays comme le nôtre où des prétendues différences entre les groupes ethniques ont été manipulées pour arriver à des persécutions récurrentes et à un génocide, manipulations qui ont été à la base d'une guerre fratricide d'un peuple dont les habitants vivaient ensemble dans la paix depuis des siècles.

Ainsi nous insistons sur la culture de la paix; éduquer à la paix en partant du cœur pour être bâtisseur de paix dans son propre milieu. Il s'agit, entre autres choses, de proposer aux élèves une éducation aux valeurs et aux attitudes qui doivent leur permettre de régler les conflits de manière pacifique et dans le respect de la dignité humaine; d'organiser des activités, même en dehors du cursus scolaire - comme le sport et le théâtre - qui favorisent l'assimilation des valeurs de loyauté et de respect des règles; d'assurer aux femmes un égal accès à l'éducation. La promotion du droit à la paix assure en quelque sorte le respect de tous les autres droits, car elle favorise la construction d'une société à l'intérieur de laquelle les rapports de force sont remplacés par les rapports de collaboration, en vue du bien commun. Nous contribuons également à la promotion de la culture de la paix en insistant sur les valeurs rwandaises et universelles de justice, de tolérance, de respect des droits de l'homme, d'égalité du genre, de solidarité et de démocratie. Ce faisant, l'École Catholique a la volonté de mettre son projet éducatif, fondé sur un sens chrétien de l'homme, au service de la société; elle contribue ainsi à ouvrir cette dernière à la dimension spirituelle de la personne et de l'histoire¹⁵.

¹⁴ Cf. CONGREGATION POUR L'ÉDUCATION CATHOLIQUE, *Les fidèles laïcs*, § 37.

¹⁵ Cf. CONGREGATION POUR L'ÉDUCATION CATHOLIQUE, *Dimension religieuse de l'éducation*, n. n°58 - 59

3.2. Introduire à la recherche et entrer dans la modernité.

L'école et l'université sont des lieux d'introduction aux savoirs et à la dimension de la recherche scientifique. L'effort de connaissance et de recherche ne doit cependant pas être séparé du sens éthique et de la dimension transcendante. Science et éthique, science et transcendance ne s'excluent pas réciproquement mais se conjuguent pour une plus grande et meilleure compréhension de l'homme et de la réalité du monde. Le pape Benoît XVI, après son prédécesseur Jean-Paul II (encyclique *Fides et ratio* de 1998), est souvent intervenu sur la relation profonde entre la foi et la raison. Cela signifie que la doctrine catholique considère positivement le progrès, accueille favorablement tout ce qui vient expliquer la réalité de la vie de l'homme dans la mesure où cela n'est pas en contradiction avec la vie, avec la foi. Nous pouvons donc accueillir tout le bien technique, matériel, spirituel que nous donne notre époque mais après critique, après jugement.

4. DEFIS ET PERSPECTIVES DANS L'EDUCATION CATHOLIQUE

4.1. Les Défis

L'éducation se trouve aujourd'hui dans un contexte de changements rapides en Afrique comme ailleurs. La génération à laquelle elle s'adresse change rapidement ; chaque éducateur se retrouve donc continuellement devant des situations qui posent de nouveaux défis. Nous allons voir d'abord les défis de l'Education et ensuite les défis pastoraux.

4.2. Les défis de l'Education Catholique

4.2.1. Le défi de la communauté scolaire

Face à l'individualisme et à la solitude qui rongent nos sociétés, il est de plus en plus important de faire en sorte que l'école catholique soit une vraie communauté de vie animée par l'Esprit Saint. On doit trouver à l'école un climat familial, accueillant, créé par des enseignants chrétiens pour permettre de surmonter les moments d'égarement ou de découragement et ouvrir une perspective d'espérance évangélique pour les jeunes. L'école et l'université catholiques éduquent avant tout par le contexte de vie, le climat que les étudiants et les enseignants créent là où se déroulent les activités d'enseignement et d'apprentissage d'où l'importance du respect de la dignité de chaque personne et de son unicité, une attention équilibrée aux aspects cognitifs, affectifs, sociaux, professionnels, éthiques et spirituels ; l'encouragement manifesté à chaque élève afin qu'il puisse développer ses talents dans un climat de coopération et de solidarité.

4.2.2. Le défi du dialogue

C'est là la perspective que toute école catholique doit faire sienne à l'égard des jeunes. Suivre la route du dialogue, en proposant aux élèves une vision de l'autre qui soit ouverte, pacifique et attirante, en respectant les idées des autres et en acceptant la confrontation ; leur donner la capacité de discuter et de collaborer dans un esprit de liberté et d'attention à la personne.

4.2.3. *Le défi de l'éducation intégrale*

Éduquer, c'est beaucoup plus qu'instruire. Selon l'UNESCO, l'éducation dans la perspective du 21^{ème} siècle implique les paradigmes du savoir faire, savoir être, savoir apprendre, savoir vivre ensemble, savoir devenir ; pour rendre compte de la capacité de la personne à se projeter dans l'avenir avec ses envies, ses besoins et ses connaissances. On demande aujourd'hui aux systèmes scolaires de promouvoir le développement des compétences et non de transmettre seulement des connaissances. Le paradigme de la compétence, interprété selon une vision humaniste, va au-delà de l'acquisition de connaissances ou de savoir-faire spécifiques. Il concerne le développement de toutes les ressources personnelles de l'étudiant et crée un lien significatif entre l'école et la vie. Il est important que l'école valorise non seulement les compétences relatives aux domaines du savoir et du savoir-faire, mais aussi ceux de la vie avec les autres et de la croissance en humanité ; elle doit «[...] relever la dimension éthique et religieuse de la culture, afin d'activer le dynamisme spirituel de la personne et de l'aider à atteindre la liberté éthique et à perfectionner sa dimension psychologique. C'est seulement à ces conditions que l'école est réellement éducative et apte à former des personnalités fortes et responsables, capables de faire des choix libres et justes... »¹⁶

4.2.4. *Le défi du manque de moyens et de ressources*

Les écoles non subventionnées par l'État connaissent des difficultés financières croissantes pour assurer le service aux plus pauvres en un moment marqué par une profonde crise économique et où le choix des nouvelles technologies est inévitable mais coûteux.

4.2.5. *Le défi de la formation permanente des enseignants*

Dans un contexte culturel de ce type, la formation des enseignants est déterminante et requiert une rigueur et un approfondissement sans lesquels leur enseignement serait considéré peu crédible, peu fiable et donc non nécessaire. Une telle formation est urgente, si nous voulons pouvoir compter à l'avenir sur des enseignants qui s'impliquent et se préoccupent de l'identité évangélique du projet éducatif et de sa réalisation.

4.3. *Les défis pastoraux*

4.3.1. *Le processus de mondialisation*

Parmi les défis de la société actuelle auxquels l'école est confrontée, il y a les menaces sur la vie et la famille, les manipulations génétiques, la pollution atmosphérique croissante. La mondialisation est un phénomène complexe dans ses dynamiques. Il a des effets positifs,

¹⁶ Cf. SACREE CONGREGATION POUR L'EDUCATION CATHOLIQUE, *L'Ecole catholique* n° 30-31.

comme la possibilité de rencontre entre les peuples et les cultures, mais aussi des aspects négatifs qui risquent de produire des inégalités ultérieures, des injustices et des marginalisations. La rapidité et la complexité des changements produits par la mondialisation se répercutent aussi dans l'école qui risque notamment d'être instrumentalisée.

4.3.2. *Les familles en crise*

Dans notre pays, plusieurs familles sont en crise d'identité ce qui produit plusieurs divorces et des situations familiales instables. Cela a un grand impact sur les enfants qui se sentent perdus et ne peuvent pas supporter leur situation familiale. D'où la nécessité de nous approcher plus d'eux et de les écouter.

4.4. *L'absence d'un cadre réel de collaboration avec l'Etat*

La collaboration entre l'Eglise et les autorités civiles au Rwanda a une longue histoire ! En 1922, le Ministre des Colonies L. Franck, libéral, constitua une commission d'études qui avait pour mission d'examiner la gestion et l'organisation de l'Enseignement au Rwanda. Cette commission mit sur pied une réglementation qui servira de base à la convention dite de «De Jonghe» entre le Gouvernement et les différentes sociétés missionnaires entre les années 1925-1926. C'est cette convention qui, pour la première fois dans l'histoire scolaire, introduisit au Rwanda le système de l'enseignement libre subsidié qui avait fait ses preuves au Congo.

Le contrat conventionnel reconnaissant l'Eglise Catholique comme partenaire privilégié fut signé le 1^{er} Janvier 1930. Par ce contrat, l'État s'est engagé à fournir les subsides aux écoles des missions en fonction du niveau d'instruction, du nombre d'élèves, du nombre d'enseignants tandis que ces dernières s'engagèrent à fournir des bâtiments, le mobilier, les équipements et le personnel.

Dès l'accession du Rwanda à l'indépendance en 1962, les responsables nationaux mirent sur pied les nouvelles structures et les nouveaux objectifs du système éducatif rwandais. Déjà, le 25 Août 1962, le Gouvernement rwandais signa une convention avec l'Eglise Catholique et l'Eglise Protestante. Cette convention stipulait qu'il y a deux types d'écoles: les écoles publiques et les écoles libres subsidiées.

En 1965, il y eut des changements importants : le Gouvernement rwandais et l'Eglise Catholique signèrent un protocole d'accord sur la nationalisation d'une partie des écoles primaires et secondaires. Cette nationalisation donna plus de pouvoir aux autorités scolaires publiques aux dépens du clergé et elle est restée l'unique texte de référence pour la gestion des accords entre les deux institutions jusqu'en 1994. A partir de 1995, un Protocole d'Entente entre l'État Rwandais et l'Eglise Catholique a été élaboré en commission paritaire «État/Eglise» afin de permettre aux deux partenaires de travailler ensemble au relèvement de l'éducation après les événements tragiques du génocide des tutsi de 1994 durant la période dite des urgences. Cette commission paritaire de 1998 avait pour mission d'étudier l'Histoire de la collaboration entre

l'État Rwandais et l'Eglise Catholique en matière d'éducation, les problèmes rencontrés tout au long de la collaboration entre les deux institutions et les propositions d'un protocole d'entente. Ainsi, dès l'an 2000, le Ministère de l'Éducation a relancé les travaux de révision de la législation scolaire. Ces travaux ont repris les anciens textes législatifs et la convention, puis les ont actualisés en rapport avec les nouvelles orientations de l'Éducation Nationale Rwandaise.

5. Quelques perspectives

Au niveau de la Conférence Episcopale du Rwanda, surtout par le biais de la commission de l'Education, nous avons adopté plusieurs stratégies modelés sur quatre piliers : l'Identité catholique, la qualité de l'Education, l'autofinancement et le partenariat. Je voudrais ici énumérer tout simplement ces stratégies:

5.1. *L'identité catholique dans nos écoles*

- Mettre en place les structures de l'Eglise dans nos écoles à partir des communautés ecclésiales de base, la Caritas ... et rendre visible les signes de l'identité catholique dont les croix et les images catholiques ;
- Mettre en place des cadres adéquats qui permettent aux jeunes d'exercer leur liberté religieuse ;
- Renforcer les clubs existant pour la résolution des conflits, clubs d'unité et de réconciliation, groupes vocationnels, mouvement d'action catholique... ;
- Créer un cadre de collaboration entre la direction et les parents ; «Les parents, ainsi que ceux qui en tiennent lieu, sont astreints par l'obligation et ont le droit d'éduquer leurs enfants; les parents catholiques ont aussi le devoir et le droit de choisir les moyens et les institutions par lesquelles, selon les conditions locales, ils pourront le mieux pourvoir à l'éducation catholique de leurs enfants¹⁷».
- Faire la révision du projet éducatif de l'Eglise Catholique ;
- Conscientiser les partenaires de l'éducation catholique sur la gravité et les menaces des courants de la Postmodernité et de la Nouvelle Ethique Mondiale et y faire face ;
- Encourager l'éducation aux valeurs humaines et chrétiennes dans nos écoles notamment par les semaines de l'éducation catholique que nous faisons chaque année ;
- Renforcer la présence des agents pastoraux formés dans les écoles catholiques ;
- Renforcer l'inspection confessionnelle en vue d'une redynamisation de l'enseignement de la religion ;
- Mettre en place un comité pour établir un guide éducatif en matière d'ICT approprié à l'éducation catholique ;
- Eduquer aux valeurs chrétiennes dont la liberté et l'amour.

¹⁷CODE DE DROIT CANONIQUE, *Canon 793*; G.E., n°6.

- Elaborer un document synthétique sur le profil de l'école catholique.

5.2. La qualité de l'éducation dans les écoles catholiques

- Renforcer les institutions pré-primaires ;
- Mettre en place un service de counseling au niveau primaire et secondaire ;
- Renforcer le service de l'aumônerie scolaire ;
- Renforcer la création des écoles techniques et professionnelles à tous les niveaux ;
- Renforcer le mécanisme de lutte contre l'abandon scolaire par la sensibilisation des parents, l'accompagnement des enfants et la collaboration avec les autorités publiques à partir des communautés ecclésiales de base ;
- Promouvoir la formation permanente du personnel administratif, les enseignants et le personnel d'appui ;
- Motiver les intervenants à développer des compétences académiques (élèves, enseignants) basées sur des valeurs chrétiennes. Motiver les parents à bien accomplir leur responsabilités ;
- Promouvoir l'utilisation positive des ICTs dans les écoles ;
- Organiser des consultations annuelles pour la promotion de l'éducation catholique ;
- Renforcer l'éducation inclusive dans les écoles catholiques et accorder une attention particulière aux groupes vulnérables particulièrement les pauvres.

5.3. Le partenariat

- Promouvoir la formation des parents sur leur rôle dans l'éducation ;
- Collaborer et échanger les expériences entre les écoles et d'autres partenaires pour renforcer la qualité ;
- Mettre en application la convention entre l'Eglise et l'Etat ;
- Former et informer les agents de l'éducation sur les textes législatifs en rapport avec l'éducation ;
- Organiser le plaidoyer pour renforcer le personnel administratif et d'encadrement dans les 9YBE et 12 YBE ;
- Renforcer la synergie entre les instances de l'Eglise Catholique concernées par l'éducation ;
- Renforcer la collaboration entre l'Eglise et l'Etat pour la mise en place des moyens adaptés à l'éducation inclusive.

5.4. L'autosuffisance du secteur de l'éducation (autofinancement)

- Renforcer le fonds de solidarité et son fonctionnement dans les écoles catholiques et dans les structures catholique d'éducation ;
- Initier des activités génératrices de revenus dans les écoles non seulement comme moyen de production mais aussi comme valeur pédagogique ;

- Développer les stratégies de mobilisation des fonds pour l'éducation catholique et ses structures.

Conclusion

L'Eglise catholique se soucie toujours de l'Education. Comme partenaire clé dans le secteur d'éducation, l'église catholique au Rwanda à travers les diocèses, les paroisses et les instituts religieux ne ménagera aucun effort dans la promotion de l'éducation.

Pour nos éducateurs catholiques, il est extrêmement important de former, de mondialiser l'esprit de nos élèves et de nos étudiants. Oui, la manière d'exercer la profession est fondamentale mais nous ne sommes pas seulement des techniciens, des économistes de l'éducation, mais plutôt des grands humanistes. La mondialisation de l'éducation dans ce sens serait une proposition anthropologique pour rendre le monde meilleur.

Je vous remercie.